



Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur  
info@snalc.fr - www.snalc.fr  
@SNALC\_FGAF

## Le SNALC soutient les professeurs documentalistes

### ► Lettre au Ministre

Monsieur le Ministre,

Suite au courrier que vous avez reçu de la FADBEN (association professionnelle des professeurs documentalistes), le SNALC-FGAF tient à vous faire savoir qu'il lui apporte son soutien dans ses actions au service des professeurs documentalistes.

En effet, ces personnels, depuis la création du CAPES de Documentation, n'ont toujours pas de « programme national » leur permettant d'assurer une formation continue et cohérente de la Sixième à la Terminale. Chaque professeur fait ce qu'il peut dans son établissement, mais la situation actuelle n'est clairement pas satisfaisante.

Il faut savoir que nos collègues assurent des formations en information-documentation, en éducation aux médias, qu'ils interviennent dans de nombreux projets toujours plus innovants autour de l'art, la culture, la littérature jeunesse... Il faut savoir qu'ils sont parfois professeurs principaux, référents culturels et/ou numériques et qu'ils effectuent bien d'autres tâches encore... Leur temps de préparation pour tout cela se fait de surcroît en plus de leur temps de présence en établissement, et les six heures prévues par la circulaire n°79-314 du 1<sup>er</sup> octobre 1979 ne suffisent pas à leur fournir de bonnes conditions de travail. De plus, les professeurs documentalistes n'ont pas le droit d'être rémunérés au même titre que leurs collègues d'autres disciplines pour des problèmes de ligne budgétaires, de saisie dans le logiciel ASIE. Il s'agit là d'une inégalité de traitement qui perdure et que le SNALC-FGAF ne peut accepter.

Dans une société où les élèves se noient dans les informations, ne prennent souvent pas la peine de lire et de comprendre ce qu'ils trouvent sur Internet, les professeurs documentalistes ont leur place et méritent une reconnaissance bien plus importante que celle à laquelle ils ont aujourd'hui droit.

Une réflexion doit donc être menée entre tous les acteurs de cette discipline afin de mettre enfin en place les mesures nécessaires, efficaces et durables, pour l'exercice de ce métier, certes en partie différent de celui des autres professeurs, mais tout aussi important à l'heure actuelle.

Le SNALC-FGAF soutient ainsi la FADBEN dans sa démarche et demande également la création d'une agrégation de Documentation, d'un corps d'inspection spécifique et une égalité de traitement entre les professeurs documentalistes et les professeurs des autres disciplines.